

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de VACQUEYRAS s'est réuni mardi 30 septembre 2014, à 20H30, sous la présidence de Monsieur GRAVIER Jean-Marie, Maire.

Absents excusés et représentés : Mrs. ABOUD Jaouad et MIGUET Sylvain.

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente du 10 juillet 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Madame Claude MARCELLIN est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire devait faire un bref compte-rendu de la visite, dans l'après-midi, de Monsieur le Sous-Préfet puis donner un certain nombre d'informations notamment sur des travaux réalisés ou à venir.

- Achèvement du garage à vélos de l'école maternelle dans l'ancien local de la bascule du poids public. Reste à déplacer un interrupteur pour l'éclairage et la mise en place d'étagères de rangement.
- Enduits des murs de la chapelle de Coste de Coa achevés ainsi que la réfection d'une partie du dallage intérieur (chantier d'insertion COVE)
- Remplacement sur le CD7 d'une borne à incendie accidentée par une bouche à incendie enterrée.
- Fontaine Raimbaut : débouchage du circuit d'évacuation des eaux.
- Travaux de maintenance réalisés à la chaufferie bois (chaudière et silo)
- Taille des cyprès le long de la main courante ouest du stade
- Sont programmés : la taille des platanes et la réalisation de seuils sur la Mayre de Payan par le Syndicat EPAGE.

Puis Monsieur le Maire devait faire un point sur les travaux Bibliothèque et Syndicat d'initiative à la Maison Saurel et communiquer la programmation synthétique, donnée par l'architecte M. MENDEZ, sur les interventions prévues dans les prochaines semaines.

CONVENTION DACT 84 (ex ATESAT) :

Monsieur le Maire devait rappeler que l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat) avait été supprimée par l'ETAT.

Le conseil général se propose de mettre en place, pour les communes de moins de 2000 habitants qui en bénéficiaient, un dispositif identique appelé DACT 84 si elles le souhaitent, aux mêmes conditions financières que l'ATESAT (0,50 € par habitant et par an) après signature d'une convention.

Après que furent énumérées les assistances et aides techniques mises à disposition par le conseil général, après discussion, le conseil à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définissant cette assistance. C'est dans ce cadre-là que le service des routes du Conseil Général sera sollicité pour continuer à travailler sur le projet d'aménagement de la traversée du village.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

1. Subventions d'Etat liées aux dotations parlementaires :

Des dotations parlementaires avaient été demandées pour les travaux de création de logements sur la nouvelle bibliothèque et sur le nouveau syndicat d'initiative. Deux ont été obtenues :

- Une de 15 000 € (M. Claude HAUT, sénateur)
- Une de 10 000 € (M. Alain DUFAUT, sénateur)

Le conseil a donc délibéré à l'unanimité, pour les accepter et pour que soit modifié le budget les prenant en compte.

2. Vente parcelle C763 à M. CHABRAN :

M. le Maire devait expliquer que cette vente d'une valeur de 2 500 € avait été réalisée mais que le nouveau receveur municipal avait demandé que cette cession soit inscrite au budget.

3. Subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative :

Avant d'aborder le sujet, Monsieur le Maire devait demander à Madame Claude MARCELLIN de présenter le bilan du festival de comédie et du repas de la fête votive pour lesquels le Syndicat d'Initiative a fait un certain nombre

d'avances ce qui motive cette subvention exceptionnelle. Après présentation, explications et discussion, le conseil a l'unanimité, a voté au bénéfice du Syndicat d'Initiative une subvention exceptionnelle de 3250 € prenant en compte le déficit du festival de Comédie de Boulevard (3382,28 €), le bénéfice du repas de la fête (731,70 €), l'avance de fonds pour les concours de boules et de jeux de cartes (600 €).

L'ensemble de ces modifications budgétaires seront inscrites au budget comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1321	Etat	- 5000,00
021	021	Virement de la section d'exploitation	+ 2500,00
024	024	Produits des cessions	+ 2500,00

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 2500,00
022	022	Dépenses imprévues	- 5750,00
65	6574	Subvention aux associations	+ 3250,00

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire et Madame ROCCI devaient donner les explications suivantes avant de proposer la nomination stagiaire de Mme Esther LE NORMAND :

Il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet (28/35) pour le secrétariat général afin de pouvoir stagieriser l'agent qui assure depuis plus de deux ans le remplacement d'un agent en congé de longue durée et dont les probabilités de reprises sont minimales, cet agent étant proche de la retraite. Il est précisé que le poste existant de cet agent en congé sera supprimé dès son départ à la retraite.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^o) sur lequel sera stagierisée Mme Esther LE NORMAND à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Décision de principe sur l'affectation du fonds de concours exceptionnel de la COVE :

Monsieur le Maire devait expliquer que la COVE a décidé de doter, pour les 6 ans du mandat en cours, les communes membres (à l'exception de Carpentras) d'un fonds de concours exceptionnel de 25 000 €, par commune, à répartir sur 2 projets (12 500 € par projet) à condition que la commune abonde d'au moins la même somme sur le projet en question. Dans un premier temps, il s'agit de faire une proposition sans avoir la certitude qu'elle sera retenue pour 2014 ou 2015 puisque 100 000 € sont affectés par an par la COVE. Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de proposer le projet des travaux d'accessibilité des écoles et de réfection des sanitaires de l'école élémentaire. Un courrier sera envoyé dans ce sens au Président de la COVE dans les meilleurs délais.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Rythmes scolaires :

Monsieur Claude ONDE devait faire un compte-rendu détaillé sur la mise en place des rythmes scolaires depuis la rentrée, mise en place qui s'est faite sans trop de difficultés et qui semble donner satisfaction.

Puis il fit le point sur les différentes interventions qu'il a faites concernant le transport des enfants, le mercredi, au centre aéré de Beaumes et sur le nombre d'enfants concernés.

Après examen des différentes solutions, le Conseil, à l'unanimité a retenu la solution suivante qui sera proposée aux familles concernées :

Les enfants apporteront leur pique-nique le mercredi. Il sera pris sous la surveillance d'un agent municipal qui les gardera de 12h30 à 13h20. A 13h20, ils prendront la ligne régulière du bus jusqu'à Beaumes, accompagnés par le même agent municipal jusqu'au centre aéré de Beaumes. L'agent municipal sera ensuite récupéré et remonté à Vacqueyras par les services municipaux.

Le ticket de bus (1 € ou 0,80 € en cas d'abonnement) sera à la charge des familles. La mairie prend en charge la surveillance et l'accompagnement.

2. Le problème des comptes rendus de réunion en fin de conseil :

Les comptes rendus des syndicats auxquels la commune adhère sont parfois longs et fastidieux. Le conseil a réfléchi et après discussion il a été retenu qu'ils seront reconduits mais devront être plus concis et développés en détail uniquement pour ce qui concerne Vacqueyras. S'ils sont liés à une question de l'ordre du jour, ils seront faits à ce moment-là avant d'aborder ce point de l'ordre du jour. Ils seront également, dans la mesure du possible, envoyés par mail dès que la mairie les recevra.

3. Création d'une commission de réflexion sur le devenir de la Fontaine Raimbaut :

La mairie avait reçu un courrier du Comité Raimbaut afin de réfléchir sur le devenir de la Fontaine Raimbaut. Monsieur le Maire propose de créer une commission de réflexion pour proposer au conseil des solutions. Elle sera composée de membres du Conseil Municipal (Messieurs GRAVIER Jean-Marie, ONDE Claude, BERNARD Philippe, Mesdames SEIGNOUR Paulette, CARTOUX Eliane), des personnes à l'origine du courrier (Messieurs MANGANELLI Stéphane et POIRÉ Maurice), du président du Comité Raimbaut, d'un membre de la Confrérie et d'un membre du Syndicat des Vignerons qui seront désignés par ces organismes.

4. Rapport d'activités 2013 du Syndicat Epage :

Monsieur le Maire devait donner les grandes lignes de ce rapport d'activité 2013 ainsi que le compte administratif 2013. Le conseil, à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

Puis furent évoqués la diffusion de l'information sur l'adhésion à l'association « Vignobles et Découvertes », une meilleure insonorisation du cabinet médical avec mise en place d'une climatisation réversible, la difficulté de prévoir un plan budgétaire pluri annuel.

Messieurs BERNARD et BOUTEILLER soulignaient le problème de l'entretien des végétaux notamment au rond-point et le manque de nettoyage du village les dimanches 13 juillet (fête des vins) et 17 août (fête votive). M. le Maire reconnaissait qu'en Août, avec les congés des agents et le manque d'un 4^{ème} agent saisonnier, cet entretien avait été perturbé. Quant au travail des agents le dimanche, un tableau d'astreinte écrit sera établi dans l'avenir.

La séance fut levée à 22h45.